



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Route de l'Abbaye 31 | 1963 Vétroz | Tél. 027 345 37 70 | Fax 027 345 37 71 | www.vetroz.ch

CARTE JOURNALIERE CFF / Fr. 35.— par jour

Un moyen avantageux de voyager dans toute la Suisse (Trains, bus, bateau)

BENEFICIAIRES

Toutes les personnes légalement domiciliées sur le territoire de la commune de Vétroz peuvent bénéficier des cartes journalières mises à disposition par l'Administration communale (il n'est pas nécessaire de posséder un abonnement CFF ½ tarif).

SYSTEME

Il s'agit de cartes journalières datées dénommées "Flexcard". Ces dernières sont valables uniquement à la date indiquée sur la carte. Elles peuvent être détruites après utilisation.

RESERVATION ET RETRAIT DE LA CARTE JOURNALIERE

La réservation s'effectue via internet ou auprès de l'Administration communale (tél. 027 345 37 70) durant les heures d'ouverture, soit :

lundi, mardi, jeudi et vendredi	:	de 8h00 à 12h00	
mercredi	:	de 8h00 à 12h00	et de 13h30 à 17h30
samedi, dimanche et jours fériés	:	fermé	

Les cartes pourront être retirées lors de la réservation ou à n'importe quel autre moment, mais exclusivement durant les heures d'ouverture des bureaux. Il ne sera fait aucun envoi par la poste.

Tout retrait de carte journalière étant exclu en dehors des heures d'ouverture de l'Administration communale, chaque utilisateur est prié de s'organiser en fonction de cet horaire.

PAIEMENT

Les cartes journalières sont payées, sans exception, au plus tard lors de leur retrait. Aucune carte journalière ne sera délivrée contre facture.

PRIX

Fr. 35.-- par carte et par jour.

ANNULATION DE LA RESERVATION

Aucune réservation ne sera annulée.

PERTE – VOL

En cas de perte, de vol ou de non-utilisation de la carte, l'utilisateur ne sera pas remboursé.

RENSEIGNEMENTS

L'Administration communale se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au numéro de téléphone suivant 027 345 37 70.

Municipalité de Vétroz

Le Président
Stéphane Germanier

Le Secrétaire
Laurent Seppey